



## Marquage de dératisation

-----  
Par robert18

Bonjour

je suis locataire dans un hlm dans le département 92 hauts de seine

les dératiseurs sont passés en 2018, et ont apposé des étiquettes sur les parties communes, prouvant leur passage. depuis, plus aucun marquage. j'ai demandé à l'HLm de venir dératiser ( pas de trace de rongeurs, mais il y en a eu par le passé )

réponse de hlm : les dératiseurs sont passés en octobre. Mais aucune trace de passage. Or les gestionnaires de mon hlm racontent parfois n'importe quoi quand ça les arrange.

question : est-ce qu'il y a une obligation de marquage que les dératiseurs sont venus ?

-----  
Par Isadore

Bonjour,

question : est-ce qu'il y a une obligation de marquage que les dératiseurs sont venus ?

Non, et de toute façon il n'y a aucune obligation de dératiser régulièrement. S'il n'y a pas de nuisibles cela ne sert pas à grand-chose.

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour,

Le plus courant ce sont des "boites" (pièges) qui sont posées dans les couloirs de caves ou endroits de passage des rats.

La relève de ces boites se fait de manière décalée, et il n'y a pas de raison d'imposer un affichage des dates de passage.

Si vous pensez qu'il y a des rats, il faut le signaler par courrier RAR au bailleur.

-----  
Par robert18

Merci à vous deux pour vos réponses.